

BASIT ADEBAYO

COLLABORATEUR

Paris

+33 (0) 1 40 54 51 00

badebayo@archipel.law



DOMAINES D'ACTIVITE

- | Contentieux international
- | Exécution de sentences arbitrales et jugements
- | Droit international des affaires
- | Mesures provisoires
- | Droit OHADA

Basit Adebayo exerce en contentieux international des affaires.

Avocat au barreau de Paris, Basit intervient dans le cadre du contentieux de la reconnaissance et de l'exécution de sentences arbitrales et de jugements étrangers, ainsi qu'au soutien de procédures arbitrales ou étrangères.

Avant de rejoindre Archipel en tant que stagiaire puis collaborateur en 2022, Basit a été stagiaire en contentieux des affaires et arbitrage au sein d'un cabinet parisien, ainsi qu'au sein de directions juridiques et contentieux d'une banque française et de l'Agence judiciaire d'un État africain, tant en droit français qu'en droit OHADA.

Il est diplômé des Universités Paris I Panthéon-Sorbonne (Master 2 Droits africains), Clermont Auvergne (Master 2 Droit des affaires option Droit bancaire et financier). Il est également titulaire d'une licence en droit privé des Facultés Universitaires Privées d'Abidjan (Côte d'Ivoire).

Basit travaille en français et en anglais.

PROJETS RECENTS

- Conseil d'une société africaine pour le recouvrement de sa créance contre un État africain.
- Conseil d'un liquidateur étranger pour la mise en œuvre de mesures provisoires et définitives à l'encontre d'un fraudeur international.
- Conseil d'un banquier d'investissement américain pour le recouvrement de sa commission en France et à l'étranger.
- Conseil d'une société d'Asie centrale pour la restitution de sommes séquestrées en vertu d'un contrat à la suite de sa résolution.